

Le 8 novembre 2016

« Par courrier et par SDE »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3981-2016

Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1^{er} janvier 2017

Chère Consœur,

En réponse à votre correspondance datée du 3 novembre 2016¹, le GRAME dépose par la présente les informations relatives à la planification de l'audience dans le cadre du dossier cité en objet.

Le temps requis pour la présentation de la preuve du GRAME est estimé à 20 minutes. Les témoins sont monsieur Michel Perrachon et madame Nicole Moreau, auteurs du rapport du GRAME (C-GRAME-0010). Le *curriculum vitae* de monsieur Perrachon est joint à la présente. Une copie de la déclaration assermentée de madame Moreau est également jointe à la présente, tandis que la déclaration assermentée de monsieur Perrachon et les originaux seront transmis à la Régie dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne la date de présentation de la preuve du GRAME, nous demandons à la Régie de considérer que monsieur Perrachon n'est pas disponible pour témoigner les 18 et 21 novembre 2016, et ce en raison d'autres obligations professionnelles à l'École Polytechnique de Montréal.

Le temps requis pour le contre-interrogatoire des 3 panels du Transporteur est réparti ainsi :

- Panel 1 : 5 à 10 minutes
- Panel 2 : 15 minutes
- Panel 3 : 30 minutes

¹ A-0016

⌘ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ⌘
Avocate / Lawyer

Enfin, le temps requis pour l'argumentation finale du GRAME par la soussignée est estimé à vingt-cinq (25) minutes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (2)

cc. Me Yves Fréchette, par courriel (pour le Transporteur)